

Cote du document: EC 94/Rev.1
Date: 2 décembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Procès-verbal de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-quatorzième session, tenue le 13 octobre 2016.
2. Une fois approuvé par le Comité de l'évaluation, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session, et constituera la base du rapport oral que le président du Comité de l'évaluation adressera à la même session du Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Participent à la session les membres du Comité représentant l'Égypte, la France, l'Inde (président), l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. L'Allemagne, le Canada et la Chine sont présents en qualité d'observateurs. Pour le FIDA, assistent à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Vice-Président adjoint, Département gestion des programmes (PMD); le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (OPE) du Département gestion des programmes; le Directeur de la Division Afrique Orientale et australe (ESA); la Directrice de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN); le Fonctionnaire responsable de la Division environnement et climat (ECD); la Responsable de portefeuille d'ECD; le Conseiller principal de portefeuille de la Division Asie et Pacifique (APR); la Responsable du Bureau du Secrétaire du FIDA; et d'autres membres du personnel du FIDA.
4. Le président du Comité, M. Rishikesh Singh, fait savoir aux membres du Comité que, lors du débat sur l'évaluation du programme de pays (EvPP) pour la République de l'Inde, il délèguera la présidence du Comité au représentant du Nigéria et s'exprimera au nom du Gouvernement indien. M. Inácio Tomás Muzime, Conseiller et Représentant permanent suppléant de la République du Mozambique auprès des institutions des Nations Unies qui s'occupent des questions d'alimentation et d'agriculture à Rome, assiste à la partie de la réunion du Comité consacrée à l'évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

5. Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire (EC 2016/94/WP.1) sont les suivants: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; iv) évaluation du programme de pays pour la République de l'Inde; v) Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité; vi) évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala, en République du Mozambique; vii) rapport de synthèse d'évaluations sur l'accès des petits exploitants aux marchés; viii) rapport de synthèse d'évaluations sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement; ix) ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2017; et x) questions diverses
6. L'ordre du jour provisoire est modifié afin d'inclure deux points sous la rubrique consacrée aux questions diverses: a) calendrier d'un éventuel examen par les pairs d'IOE; et b) présentation du Directeur adjoint d'IOE. L'ordre du jour modifié sera publié sous la cote EC 2016/94/WP.1/Rev.1.

Point 3 de l'ordre du jour: Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

7. Le Comité examine le document EC 2016/94/W.P.2, qui présente le Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019

d'IOE, lesquels ont été révisés compte tenu des observations reçues à la quatre-vingt-treizième session du Comité, à la cent quarante et unième réunion du Comité d'audit et à la cent dix-huitième session du Conseil d'administration. Les membres accueillent les révisions avec satisfaction et demandent qu'à l'avenir, par souci de clarté, IOE marque les révisions apportées au document présentant l'aperçu général.

8. Le Comité félicite IOE pour le document révisé et réserve un accueil favorable au projet de budget pour 2017. Le budget proposé s'élève à 5,73 millions d'USD, en légère baisse par rapport à la version précédente, ce qui s'explique par une réduction des dépenses de personnel résultant du nouveau taux de change de 1 USD = 0,897 EUR. Les membres du Comité font observer que ce budget représente 0,39% du coût du programme de prêts, soit un niveau très inférieur au plafond, fixé à 0,9%, et ils se félicitent de l'augmentation de la composante consacrée à la parité hommes-femmes, de la planification de l'initiative d'appui au suivi-évaluation au niveau des pays, ainsi que de l'augmentation du nombre de préévaluations rurales participatives structurées.
9. Les membres relèvent que l'augmentation est maintenant de 0,9% en valeur nominale, en baisse par rapport au 1,6% inscrit au budget, et que les dépenses de personnel augmenteront lorsqu'un nouveau poste sera pourvu. Ils remercient IOE pour la rigueur dont il fait preuve en matière budgétaire. Un membre fait toutefois remarquer que la référence à une réduction importante de l'aide publique au développement (APD) ne correspond peut-être pas à la réalité actuelle, rappelant que les données concernant l'année 2015 publiées par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques faisaient état d'une nette augmentation de l'APD par rapport à 2014.
10. En réponse à une question pour savoir si les données disponibles sont assez abondantes pour mener une synthèse d'évaluations sur la pêche et l'aquaculture, il est rappelé au Comité que cette synthèse était initialement prévue en 2016, mais qu'elle a été reportée à 2017 dans l'attente de la disponibilité de données suffisantes. Les membres reçoivent par ailleurs l'assurance que les travaux portant sur l'accord d'harmonisation sont en cours et qu'il sera présenté au Comité et au Conseil d'administration en 2017.
11. Le Comité note que le programme de travail et budget d'IOE sera présenté à la cent dix-neuvième session du Conseil d'administration, qui se tiendra en décembre 2016.
Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation du programme de pays pour la République de l'Inde
12. Le Comité examine la seconde EvPP pour la République de l'Inde, qui porte sur la période 2010-2015, et l'accord conclusif qui s'y rapporte, qui sont présentés dans le document EC 2016/94/W.P.3 et son additif. Le Comité observe que l'Inde représente le plus gros portefeuille d'opérations appuyées par le FIDA et que, depuis 1979, le FIDA a financé 27 projets au moyen de 31 prêts d'un montant total de 928,6 millions d'USD.
13. Le Comité applaudit le travail méticuleux accompli par IOE et la qualité remarquable de la méthodologie. Ses membres se félicitent des résultats, qui font état d'une performance solide du portefeuille, surtout en matière d'égalité des sexes et de progression de la participation des femmes aux groupes d'entraide et de leur accès à des postes à responsabilités, et d'autonomisation des groupes de population défavorisés. Ils saluent les bons résultats obtenus sur le plan de la reproduction à plus grande échelle, de la couverture géographique, des pratiques et méthodes d'action optimales. Le Comité relève également que le FIDA applique un modèle d'intervention judicieux axé sur les besoins élémentaires, l'autonomisation et la protection des ressources naturelles, et qu'il a apporté une contribution importante à l'accroissement des revenus des ménages.

14. Le Comité note avec satisfaction que la direction comme le gouvernement souscrivent aux recommandations issues de l'EvPP préconisant de s'attaquer aux problèmes d'efficacité les plus courants, comme ceux qui découlent de la lenteur du démarrage des projets et des retards dans leur exécution, de la rotation importante du personnel de projet, et des capacités de mise en œuvre sur le terrain, entre autres. Le représentant du Gouvernement indien appelle la direction à favoriser la mutualisation des apprentissages entre projets, à renforcer le potentiel de reproduction à plus grande échelle et de pérennisation des résultats une fois les projets achevés, à s'efforcer de concevoir des projets plus simples et à en raccourcir la durée, à renforcer les liens avec les marchés pour la production agricole, et, d'une manière générale, à participer aux efforts déployés par le Gouvernement indien afin de parvenir à une transformation inclusive du monde rural. La direction fait savoir au Comité que l'application de certaines de ces recommandations est déjà en cours et qu'elles sont prises en considération dans la conception du nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats.
15. Les membres accueillent avec satisfaction les recommandations préconisant de continuer à donner la priorité aux régions et aux groupes de population défavorisés grâce à des approches différenciées, de faire en sorte que la conception des projets mette l'accent sur les groupes de produits et la commercialisation, la simplification de la conception et le renforcement des capacités des organismes d'exécution, et d'étudier la possibilité d'intégrer des activités hors prêts dans les composantes de projet. Le Comité souligne qu'il est important d'établir des partenariats plus solides avec les autres organismes dont le siège est à Rome (OSR) et les autres organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le secteur privé, et de les associer à la formulation du COSOP. La direction donne des exemples de collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la conception de projets et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour le programme de développement rural en Inde, et précise que le secteur privé participe aux discussions et aux consultations.
16. Le Comité souhaite savoir quels enseignements peuvent être dégagés de l'EvPP en ce qui concerne les interventions dans le cadre d'activités hors prêts telles que la concertation sur les politiques publiques et la gestion des savoirs dans les pays à revenu moyen de la tranche supérieure, et quelles incidences elles ont pu avoir sur le modèle opérationnel du FIDA. La direction souligne à quel point il est important d'incorporer et d'intégrer les activités hors prêts dans les projets financés par des prêts afin de faire en sorte que ceux-ci soient plus rationnels et mieux suivis, mais aussi qu'ils ne restent pas sans lendemain. Elle indique au Comité qu'une réforme du modèle opérationnel du FIDA est engagée afin de prendre ces principes en considération.
17. Pour tenir compte de la nécessité de s'attaquer à la pauvreté sous l'angle des rapports de force et des problèmes structurels, la direction réaffirme qu'elle continuera de se concentrer sur les groupes les plus vulnérables, qui sont victimes de ces rapports de force. En ce qui concerne le nombre de ménages ciblés par rapport au nombre total de ménages ruraux pauvres, la direction précise par ailleurs que les chiffres ne prennent pas en considération le nombre de ménages concernés au titre de la reproduction à plus grande échelle.
18. Les membres notent que, bien que la contribution du FIDA sous forme de prêts soit modeste comparée aux banques multilatérales de développement, l'Inde attache un grand prix à ce partenariat; en effet le FIDA fait œuvre utile en faisant connaître les meilleures pratiques internationales dans le cadre des projets, ce qui permet de renforcer les capacités des bénéficiaires, du personnel local et des parties prenantes, en favorisant les innovations, et en renforçant les activités hors prêts pour améliorer l'apprentissage et les politiques.

Point 5 de l'ordre du jour: Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité

19. Compte tenu des observations reçues à la suite de la présentation du document d'orientation au Comité à sa quatre-vingt-treizième session et au Conseil d'administration à sa cent dix-septième session, les membres examinent la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité et la réponse d'IOE, qui sont présentées respectivement dans le document EC 2016/94/W.P.4 et dans son additif.
20. Le Comité accueille cette stratégie avec satisfaction et félicite la direction d'avoir répondu favorablement aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation au niveau de l'institution. Il prend note de la redéfinition de la notion de fragilité et de l'importance désormais attachée à la faiblesse des structures de gouvernance et au manque de capacités des institutions. La direction informe le Comité que, sur la base de cette redéfinition de la notion de fragilité, une liste des situations les plus fragiles a été établie, ce qui permettra d'adopter une démarche différenciée et modulable.
21. Les membres remercient la direction pour l'importance accordée à la poursuite du renforcement des moyens d'action du personnel travaillant dans des situations de fragilité, pour l'adoption d'une définition de la fragilité plus adaptée à la spécificité du FIDA, et pour l'attention portée à l'égalité des sexes dans les pays présentant des situations de fragilité. Ils soulignent l'importance de cette stratégie, en particulier lors des consultations sur la reconstitution des ressources.
22. Le Comité salue les observations formulées par IOE au sujet de cette stratégie, auxquelles il souscrit, notamment en ce qui concerne la nécessité: de prêter attention à la fragilité à l'échelle infranationale; de mieux dépendre l'articulation avec les autres stratégies, politiques et processus actuels et à venir du FIDA; d'accorder une attention particulière aux mécanismes de suivi-évaluation pour les situations fragiles en mettant au point des indicateurs spécifiques et des principes de gestion des risques; et de procéder à un examen de la mise en œuvre de la Stratégie et d'y apporter les modifications nécessaires pour répondre à l'évolution du contexte.
23. Cette stratégie repose sur les principes directeurs du FIDA, parmi lesquels la gestion des risques et la résilience, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et la mise en place d'instruments flexibles et adaptés aux besoins. Le Comité estime que les principes directeurs pourraient être mieux explicités afin de guider la mise en œuvre. Les membres recommandent d'ajouter à ces principes directeurs la responsabilité envers les populations touchées, en adoptant une formulation telle que "ne pas nuire", et la conformité avec les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC). La direction précise qu'une plus grande attention sera portée aux questions de responsabilité et de viabilité des interventions, et que des éclaircissements seront apportés en ce qui concerne les partenariats et l'harmonisation avec d'autres partenaires que les OSR, ainsi qu'au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
24. Étant donné que l'exposition aux catastrophes naturelles entre dans la définition de la fragilité, les membres du Comité demandent pourquoi aucun critère d'évaluation de la fragilité n'a trait à l'environnement. La direction indique que les questions de ce type sont traitées dans le cadre des PESEC et en faisant appel à d'autres outils de financement tels que le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP). En outre, grâce au renforcement des capacités institutionnelles, les pays sont mieux armés pour se relever après une catastrophe naturelle.
25. En réponse à une question portant sur les principes directeurs, et en particulier la référence aux ressources, instruments et approches flexibles et adaptés aux besoins, et sur la signification du terme "flexible" dans ce contexte, la direction

mentionne un certain nombre des solutions à envisager, comme la réaffectation des fonds d'un projet pour faire face à une crise, la flexibilité dans le choix des partenaires, la supervision à distance, la suspension partielle, plutôt que totale, d'activités susceptibles d'être poursuivies durant un conflit, comme les programmes d'épargne villageoise, et le financement d'un soutien au moyen de mécanismes de don. Le Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (FARMS) est un exemple de mécanisme de don mis en place pour répondre à certains aspects spécifiques de la fragilité et non à l'ensemble de ses aspects, qui pourra éventuellement devenir en temps voulu un guichet de financement pour les situations de fragilité. À l'heure actuelle, la direction fait appel au guichet de financement pour la flexibilité afin d'intervenir rapidement dans la crise haïtienne.

26. En ce qui concerne l'intervention du FIDA en Haïti, un membre fait part de sa préoccupation, étant donné que la mission essentielle du FIDA consiste à apporter une aide structurelle au développement et non des secours humanitaires. Au cours de la discussion qui s'engage à propos du rôle du FIDA dans les situations de crise, la direction informe le Comité que des ressources non affectées disponibles pour Haïti ont été débloquées afin de donner accès à des intrants agricoles appropriés et d'appuyer le processus de relèvement. Pour ce faire, il a été décidé de procéder par étapes afin de faire en sorte que le FIDA collabore avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier le PAM et la FAO, dans un souci de complémentarité. Le Comité fait remarquer qu'il s'agit d'une bonne occasion de rationaliser la collaboration entre les OSR. Les membres recommandent de communiquer activement en amont au sujet de cette intervention afin de dissiper tout malentendu concernant le rôle de chacun.
27. Le Comité souhaite obtenir davantage de précisions concernant le "guichet de financement pour les situations de fragilité". La direction explique que ce guichet, tel qu'il est évoqué dans la stratégie, fait référence à la possibilité d'allouer davantage de fonds aux pays présentant des situations de fragilité, sous forme de dons permettant de prendre en charge des activités essentielles mais non opérationnelles comme le renforcement institutionnel, la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes et la participation à l'élaboration des politiques publiques.
28. Les membres se félicitent que la liste des pays présentant des situations de fragilité soit désormais moins longue et souhaitent savoir s'il serait possible de faire référence aux pays voisins affectés par les conséquences de ces situations, comme les migrations, les déplacements de population et l'afflux de réfugiés. La direction accueille favorablement cette suggestion et convient de rechercher des solutions permettant de prendre en compte ces conséquences indirectes des situations de fragilité. Concernant la question de la fragilité à l'échelle infranationale, la direction indique au Comité que, après examen de la définition que les autres institutions financières internationales en donnent, elle a décidé de conserver une définition plus neutre pour le FIDA. En outre, l'expression "situations de fragilité" employée dans la définition fait référence à la fragilité à l'échelle nationale comme infranationale. La direction s'attachera à éclaircir cette question dans le document.
29. Le Comité souligne que la référence à la présence de forces de maintien de la paix de l'Union africaine ou des Nations Unies comme indice de fragilité, et aux capacités institutionnelles insuffisantes et aux conflits comme indicateurs, ne donne pas entière satisfaction. Il appelle la direction à rechercher des indicateurs plus faciles à quantifier. La direction, tout en faisant valoir qu'il existe une corrélation entre les capacités institutionnelles et les conflits et la fragilité, convient d'envisager des aspects plus significatifs, de définir des indicateurs adaptés et de prendre en considération la fragilité à l'échelle nationale.

30. Les membres demandent en outre à la direction d'inclure des indicateurs relatifs à la fragilité et la vulnérabilité dans la stratégie proprement dite, ainsi qu'un cadre de suivi et de responsabilisation et un plan d'exécution, plutôt que de reporter la définition des indicateurs relatifs à la fragilité et à la vulnérabilité à la phase de mise en œuvre de la stratégie. La direction indique au Comité que ce plan sera élaboré une fois la stratégie approuvée, dans le cadre d'une approche globale.
31. Le Comité souhaite savoir comment la viabilité à long terme sera assurée dans des zones présentant des situations de fragilité, où les capacités institutionnelles sont faibles. La direction explique que cela suppose de travailler de concert avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires et de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du PNUAD. Bien que les fonds du FIDA transitent par les gouvernements, les accords de financement donnent aux pouvoirs publics la possibilité de faire appel à des ONG ou à des organisations de la société civile pour collaborer à l'exécution de leurs projets et les appuyer dans le cadre de contrats ou d'accords de sous-traitance.
32. En réponse à une question posée par un membre, la direction souligne que l'allocation de ressources en raison d'une situation de fragilité ne risque pas de permettre à des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure présentant des situations de fragilité d'obtenir des prêts à des conditions particulièrement favorables; en effet, les conditions des prêts du FIDA sont fonction des caractéristiques statistiques du pays, comme le revenu national brut par habitant, et de variables ayant trait à la viabilité de la dette établies par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Alors que le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) actuel prévoit un mécanisme post-conflit (qui reprend la liste de pays pouvant bénéficier de financements au titre du SAFP sous forme de ressources additionnelles à hauteur de 100% établie chaque année par la Banque mondiale), ce mécanisme ne sera plus utilisé dans la version révisée du SAFP. En conséquence, il n'y aura aucun risque qu'un pays à revenu intermédiaire présentant des situations de fragilité puisse obtenir un financement à des conditions favorables.
33. Un membre demande que l'expression "en état de fragilité" soit remplacée par "en situation de fragilité" dans la version espagnole, afin d'éviter toute confusion sur le sens du mot "état". Le Comité souhaite savoir si le FIDA entend maintenir la présence dans les pays présentant des situations de fragilité ou apporter un soutien depuis le siège. La direction rappelle que, en plus de la supervision à distance, un suivi sera assuré par l'intermédiaire de partenaires présents sur le terrain.
34. La stratégie sera présentée au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session, en décembre 2016, et, une fois approuvée, elle sera incluse dans le document présentant l'approche globale qui sera élaboré en 2017.
- Point 6 de l'ordre du jour: Évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala, en République du Mozambique
35. Le Comité examine le document EC 2016/94/W.P.5 accompagné de son additif, qui présentent l'Évaluation de l'impact du Projet de pêche artisanale dans la zone du banc de Sofala, en République du Mozambique, et la réponse de la direction s'y rapportant.
36. Le Comité, exprimant sa satisfaction pour la clarté de ce rapport, observe qu'il s'agit de la troisième évaluation de l'impact effectuée par IOE. Le rapport indique que la performance globale du projet et sa contribution à la réduction de la pauvreté rurale sont jugées satisfaisantes. En particulier, le projet a contribué à: l'augmentation des revenus et des actifs; la formulation, l'adoption et la mise en œuvre du cadre stratégique pour le sous-secteur visant à renforcer la gestion de la pêche; la mobilisation des communautés et l'amélioration de l'accès à la microfinance; l'amélioration du traitement après capture; et un accès plus satisfaisant aux marchés.

37. La direction souscrit aux quatre recommandations issues de l'évaluation et indique aux membres que celles-ci seront appliquées à la faveur de la mise en œuvre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale actuellement financé par le FIDA. Le Comité note que la direction travaillera en concertation avec la Banque mondiale et avec des partenaires du secteur privé pour appuyer le secteur de la pêche et qu'elle favorisera l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes.
38. Les membres font valoir qu'il est important de prévoir une stratégie de retrait dans les projets et demandent des précisions sur la façon dont la direction compte assurer la continuité et la viabilité des résultats en l'absence de stratégie de retrait prévue au préalable. La direction fait valoir qu'elle a préféré donner la priorité, dès le démarrage des projets, aux perspectives de reproduction à plus grande échelle, à la faveur de la collaboration avec les partenaires et le secteur privé.
39. Le représentant de la République du Mozambique salue ce rapport d'évaluation, lequel constitue une mine de connaissances sur lesquelles pourront s'appuyer les interventions de développement à venir. Il fait savoir au Comité que le gouvernement souscrit aux conclusions et aux recommandations formulées dans le rapport, et il demande qu'une analyse plus approfondie soit conduite sur la manière dont les projets de pêche dans la zone du banc de Sofala s'inscrivent dans l'évolution du partenariat avec le FIDA.
40. S'agissant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation de l'impact et plus précisément de la reconstruction a posteriori de la théorie du changement, IOE explique avoir procédé de manière participative afin de mieux appréhender les raisons d'être et les hypothèses sur lesquelles reposaient les différentes composantes de l'intervention et les résultats attendus. Dans le cadre de cette démarche, des outils statistiques appropriés ont été appliqués pour mettre en évidence les liens de causalité qui expliquent les résultats obtenus.
- Point 7 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations sur l'accès des petits exploitants aux marchés
41. Le Comité examine la synthèse d'évaluations sur l'accès des petits exploitants aux marchés et la réponse de la direction s'y rapportant, présentées respectivement dans le document EC 2016/94/W.P.6 et dans son additif. Le Comité remercie IOE pour ce rapport de synthèse bien rédigé et d'une lecture agréable, notant qu'il dégage des enseignements et met en évidence les efforts déployés par le FIDA pour améliorer l'accès aux marchés.
42. Le Comité observe que l'évaluation a été bâtie en fonction de questions correspondant aux objectifs stratégiques du FIDA et à l'approche qui prévaut en matière d'accès des petits exploitants aux marchés: ciblage, partenariats, institutions et politiques, infrastructures, finance et sécurité alimentaire. Les membres se félicitent des conclusions du rapport et des enseignements dégagés, notamment en ce qui concerne la nécessité: de détecter et d'atténuer, au stade de la conception, les risques liés à l'interaction entre la dynamique des marchés et les petits producteurs; d'assurer la viabilité des effets obtenus en favorisant le rôle de facilitation joué par le secteur public et l'autonomisation des petits exploitants; et de faire en sorte de tenir compte de l'évolution des marchés grâce au suivi de la performance et à un enchaînement approprié des activités.
43. Le Comité souscrit à deux des trois recommandations formulées dans le rapport. La première préconise d'investir dans l'amélioration de la conception de programmes reposant sur une analyse de la dynamique et des tendances du marché et sur le choix de partenaires appropriés. La seconde préconise d'élaborer des programmes adaptés aux besoins de groupes spécifiques. Le Comité se félicite de la réponse positive de la direction à ces deux recommandations, et convient que la troisième recommandation préconisant de mettre au point des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition pour les projets ayant trait à l'accès aux marchés aurait pu être plus précise. IOE explique que la troisième recommandation se

justifie par la nécessité de prêter attention à la relation de causalité qui mène de l'amélioration de l'accès aux marchés à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

44. Les membres se félicitent de la teneur du rapport et insistent sur le rôle du renforcement des capacités, de l'autonomisation et des organisations paysannes dans l'amélioration de l'accès au marché, ces trois aspects constituant des questions essentielles. Ils sont d'avis qu'une recommandation préconisant de s'attaquer à ces questions aurait été bienvenue. Les membres font aussi observer qu'il aurait été utile de mentionner plus d'exemples donnant une idée des défis spécifiques à relever lorsque l'on travaille aux côtés des peuples autochtones et des pasteurs afin de favoriser leur accès aux marchés. Sur ce point, IOE précise que les précédentes synthèses d'évaluations portant sur les peuples autochtones et les pasteurs ont attribué une importance variable au rôle de l'accès aux marchés ordinaires dans le bien-être de ces populations, qui est, par conséquent, considéré comme une question qui dépend du contexte.
45. En réponse à une question portant sur certains problèmes sous-jacents comme les rapports de force et leur effet sur l'accès aux marchés, le Comité fait observer que le secteur public joue un rôle essentiel pour favoriser la mise en place d'un environnement propice, et qu'il s'agit d'un aspect important pour autonomiser les petits exploitants et attirer le secteur privé.
46. Sur la question de la viabilité des interventions portant sur l'accès aux marchés, la direction met l'accent sur l'implication du secteur privé, qui constitue un facteur essentiel de pérennisation. Il faut toutefois étudier comment le secteur privé peut passer du rôle d'acheteur à celui d'investisseur présent en permanence aux côtés des communautés.
47. Dans le rapport, il est noté que, bien que les questions ayant trait à l'égalité des sexes n'aient peut-être pas fait l'objet d'une analyse approfondie ni été intégrées à la conception des projets, dans le cas de certains d'entre eux, les résultats font état d'une forte pertinence et de performances satisfaisantes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. La direction fait observer que certaines activités, comme le choix des produits ou la finance rurale, par exemple, peuvent servir de point de départ pour impliquer plus directement les femmes.
48. Enfin, le Comité prend note des mesures annoncées par la direction visant à améliorer les systèmes et les procédures d'autoévaluation, comme le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, déjà présenté aux membres à l'occasion d'un séminaire; les activités de développement des capacités dans le cadre de l'Académie des chargés de programme de pays, qui sera prochainement lancée; et la révision approfondie du Système de gestion des résultats et de l'impact.

Point 8 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

49. Le Comité examine le document EC 2016/94/W.P.7 et son additif, qui contiennent, respectivement, le Rapport de synthèse d'évaluations sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, couvrant la période 2010-2015, et la réponse de la direction s'y rapportant. Le Comité se félicite de cette première synthèse d'évaluations portant sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, qui traite d'une question importante, étant donné que les groupes cibles du FIDA dépendent des ressources naturelles pour assurer leur subsistance.
50. Dans l'ensemble, le Comité accueille avec satisfaction les conclusions et les recommandations formulées et insiste sur la nécessité d'établir un lien entre la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Grâce à des initiatives telles que l'ASAP et les PESEC, le FIDA poursuit le renforcement de ses interventions portant sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.

51. Le Comité prend note de la réponse favorable de la direction aux conclusions et aux recommandations formulées dans le rapport de synthèse, et de son engagement à poursuivre l'intégration de la viabilité environnementale et de la résilience face au changement climatique dans les politiques, processus opérationnels et programmes d'investissement du FIDA. Lors de leur conception, les nouveaux projets seront soumis à une vérification des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et la direction continuera de recenser et mobiliser des financements destinés à l'environnement et au climat.
52. IOE apporte des éclaircissements au sujet de la méthodologie utilisée pour effectuer cette synthèse et fait remarquer que, bien qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'exécution des projets et l'évaluation, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement était un domaine prioritaire pour le FIDA avant même l'année 2010. Le Comité est d'avis que le rapport aurait gagné à tenir compte des enseignements tirés de l'ASAP et de TerrAfrica, ainsi que de l'application des PESEC et d'autres initiatives récentes du même ordre. IOE précise que le rapport de synthèse coïncidant avec l'examen à mi-parcours de l'ASAP, les résultats n'ont pu être pris en considération vu que l'examen en était seulement à un stade initial. En outre, en concertation avec la direction, il est convenu qu'il ne faudrait pas que le surcroît d'attention portée au changement climatique se fasse au détriment de celle accordée à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
53. En ce qui concerne l'articulation entre le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), et les différences entre les résultats de l'autoévaluation et ceux de l'évaluation indépendante, le Comité est informé qu'IOE et la direction s'emploient actuellement à mettre au point un accord d'harmonisation afin de résoudre ce problème.
54. Répondant à une question au sujet de l'accès du FIDA au Fonds vert pour le climat, la direction indique qu'une équipe est sur le terrain pour s'occuper des garanties nécessaires. Le Comité sera informé des résultats de ce processus.
- Point 9 de l'ordre du jour: Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2017
55. Le Comité examine son ordre du jour provisoire révisé pour 2017, tel qu'il figure dans le document EC 2016/94/W.P.8, et prend note de l'ordre du jour proposé pour les quatre sessions du Comité de l'évaluation qui sont programmées et des dates telles qu'il les a approuvées à sa quatre-vingt-douzième session.
56. Répondant à une préoccupation exprimée par un membre, qui fait remarquer que la session de juillet est prévue pendant les vacances d'été, le Bureau du Secrétaire fait valoir que les dates ont été choisies sur la base du calendrier commun des OSR, afin de tenir compte autant que possible des impératifs de tous les participants.
57. Un membre fait observer que l'examen de l'aperçu du budget est inscrit à l'ordre du jour à deux reprises; le document sera donc révisé afin de supprimer "aperçu" dans le titre du document budgétaire pour la session d'octobre 2017. Compte tenu de l'ordre du jour chargé de la session de septembre, à la demande d'un membre, il est convenu de prendre des dispositions pour prolonger les services d'interprétation.
58. Enfin, le Comité souscrit à la proposition présentée par la direction, qui suggère d'ajouter le plan de décentralisation institutionnelle à l'ordre du jour de sa quatre-vingt-quinzième session, au cours de laquelle l'évaluation au niveau de l'institution portant sur la décentralisation sera examinée. Cela permettrait à la direction de tirer parti des réflexions et des observations du Comité et d'en tenir compte avant que le plan ne soit présenté au Conseil d'administration à sa session de décembre 2016. Toutefois, compte tenu du calendrier serré, le document sera communiqué au Comité moins de quatre semaines avant la session.

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité aborde les sujets suivants:
- a) Calendrier d'un éventuel examen par les pairs d'IOE. Le Comité prend note du calendrier proposé pour un examen par les pairs d'IOE et demande à IOE de soumettre un document à cet égard, en vue d'un examen plus approfondi, comprenant notamment des informations sur la fréquence et la raison d'être des examens par les pairs.
 - b) Présentation du nouveau Directeur adjoint d'IOE. Après sa présentation officielle par le Directeur, le Comité souhaite la bienvenue à M. Fabrizio Felloni en sa qualité de nouveau directeur adjoint d'IOE.
60. Après avoir remercié tous les membres pour leur participation active aux délibérations, le président du Comité clôt la session.